

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**

**Présents :** Adam Xavier - Julien Belland – Marielle Birgy-Robin - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet – Anne Chovet - Christophe Gobatto - Jérôme Lemaire - Nicolas Perier - Alexandra Plattet – Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Gobatto Christophe est désigné comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 janvier 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération choix de la destination du bâtiment scolaire :**

Monsieur le Maire explique qu'il faut délibérer sur le choix des classes qui iront dans le nouveau bâtiment scolaire :

- soit les classes élémentaires, choix privilégié par les enseignantes
- soit les classes maternelles, choix initial du projet

Après un tour de table où chaque élu donne son avis, il apparaît que :

- 11 élus décident de suivre le choix des enseignantes car ce sont elles qui vont y travailler et exploiter les bâtiments, qu'il faut privilégier le bien être des professionnels ce qui favorisera le bien être des enfants.

- 4 élus souhaitent que ce bâtiment soit destiné aux classes de maternelles pour l'aspect psychologique des enfants comme évoqué par la PMI, pour éviter les trajets des petits entre le périscolaire et l'école et pour tenir compte de l'avis des parents d'élèves.

Le conseil municipal décide de laisser le choix des classes qui iront dans le nouveau bâtiment aux enseignantes, se sera donc les élémentaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **Réflexion sur la reprise de l'activité périscolaire et cantine par la commune :**

Madame Alexandra Plattet explique que depuis le début du mandat, l'association «les P'tits Julicyens» a été rencontrée 3 fois.

Elle rappelle que l'association existe depuis plusieurs années, qu'elle accueille jusqu'à 70 enfants. C'est un vrai besoin pour les parents, notamment avec le nombre d'assistants maternels en diminution.

L'association comprend aujourd'hui 6 salariés et connaît beaucoup de difficultés financières (sauf en 2020 où la trésorerie est positive grâce aux subventions données par l'état pour le Covid).

La subvention de la mairie est de 15 000 € annuel, la demande pour 2021 est de 37 000 € (ils devront entre autre prendre un salarié supplémentaire).

Cette subvention étant trop importante pour la mairie, il avait été demandé lors de la dernière rencontre, quelles solutions pourraient être envisagées par l'association qui pensait à la suppression de la prise en charge des enfants en classes maternelles.

La mairie avait évoqué de réduire le temps du périscolaire, ou d'augmenter le tarif car le coût du service est plus cher, avec un meilleur taux d'encadrement, comparé aux mairies des alentours mais l'association refuse.

Madame Plattet annonce également que 3 personnes sont démissionnaires au sein du bureau et qu'il n'y a pas de candidats potentiels.

La question qui se pose est donc de savoir si la mairie doit étudier une reprise de l'association « Les P'tits Julicyens » avec ses conditions.

Après un tour de table, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une étude sur la reprise de l'association « Les P'tits Julicyens » car les parents doivent pouvoir continuer de bénéficier de ces services.

Monsieur le Maire en profite pour remercier tous les bénévoles de cette association qui ont réussi à faire évoluer ce service malgré les contraintes financières.

Un groupe de travail se met en place avec Madame Alexandra Plattet, Aurore Chaudet, Anne Chovet, Marielle Birgy Robin, Viridiana Bouchardon, Emmanuelle Bringuier et Nathalie Strippoli

### **Point sur les commissions :**

#### Commission voirie :

Monsieur Julien Belland demande au conseil municipal de faire remonter à la commission tous les soucis qu'ils peuvent rencontrer au niveau de la voirie sur toute la commune.

### **Questions diverses :**

Madame Anne Chovet demande comment se fera la distribution des sacs poubelles cette année. La commission Environnement y travaille et donnera réponse rapidement.

Monsieur le Maire explique que les maires de Lyon réclament l'arrêt de la centrale du Bugey en 2024. Il informe qu'il a co-signé avec d'autres maires un article qui paraîtra dans la presse et qui explique la nécessité de cette centrale pour la métropole de Lyon (besoins en électricité) ainsi que pour tout le département et les territoires limitrophes (vivier d'emploi important directs et indirects).

Un EPR 2 pourrait voir le jour à la centrale du Bugey, ce qui représenterait 5000 emplois pendant les 10 ans de construction.

Le CNPE du Bugey veut apporter des informations pour que chacun puisse se faire une idée.

Monsieur Nicolas Périer propose de répondre aux questions des élus à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.